

Délibération 2022 / 10-03

L'an deux mil vingt-deux le jeudi vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient excusé : Mr Arnaud PICOUT (Procuration à M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à M. Raymond RABETEAU)

Etaient absent :

Secrétaire de séance : M. Jacques FAURE.

* * * * *

DETR 2023 : Travaux du bâtiment des associations et culturelles

Monsieur le Maire :

- **présente** à ses Collègues le projet de travaux de couverture du bâtiment des associations et culturelle,
- **précise** que ce projet peut faire l'objet d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), exercice 2023, sur la base de 40 % (rubrique 14) du montant hors taxes de ces travaux,
- **dit** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à : **24 957,80 HT**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) :

- **décide** de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 pour le projet de travaux de couverture du bâtiment des associations et culturelle,
- **espère ainsi sécuriser les lieux qui accueillent du public**,
- **précise** que le financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet : 24 957,80 € HT

Recettes : D.E.T.R. (40 %) : 9 983,12 €
Autofinancement (solde) : 14 974,68 €

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 octobre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU